

FINANCES**Droits et concessions funéraires**

Tarifs 2017

EXPOSE DES MOTIFS

Il est proposé d'augmenter les tarifs des prestations et concessions funéraires pour l'année 2017 de 1,5 % en arrondissant à l'euro inférieur ou supérieur, soit :

- une revalorisation d'environ 1,5 % des tarifs des concessions, taxes et redevances funéraires,
- une stabilisation des vacations de police (liées à la présence effective de la police aux opérations funéraires).

Il est utile de préciser certaines données concernant ces produits domaniaux et taxes, institués par la loi et dont les montants sont fixés par les conseils municipaux.

Les taxes funéraires sont des recettes à caractère fiscal liées aux opérations administratives et techniques induites par les inhumations (démarches d'organisation des obsèques, présence, contrôle des opérateurs, accueil des familles, etc.).

La « redevance d'introduction de matériaux », est une recette liée aux démarches et aux actes matériels induits par les travaux de marbrerie et apports de matériaux et équipements par les entreprises sur le site (repérages, accompagnement, surveillance technique, remises en ordre accessoire).

La redevance d'élimination constitue la contrepartie des coûts de mise en œuvre de l'élimination des débris matériels d'exhumation.

Les autres produits cités sont de nature domaniale.

Je vous propose d'adopter les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux réévalués à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

	OBJET	TARIFS 2016	1,5 %	MONTANTS	TARIFS 2017
TAXES	Inhumation (<i>y compris inhumation urne au columbarium, jardin du souvenir et urne scellée sur sépulture</i>)	76 €	1,14	77,14 €	77 €
	Convoi	42 €	0,63	42,63 €	43 €
REDEVANCES	introduction de matériaux				
	* forfait caveau 1 case	59 €	0,88	59,88 €	60 €
	* case supplémentaire	31 €	0,46	31,46 €	31 €
	élimination résidus matériels d'exhumation				
	* forfait 3 objets	74 €	1,11	75,11 €	75 €
	* par objet supplémentaire	39 €	0,58	39,58 €	40 €
CONCESSIONS	décennale adulte	118 €	1,77	119,77 €	120 €
	décennale enfant	58 €	0,87	58,87 €	59 €
	Trentenaire	444 €	6,66	450,66 €	451 €
	Cinquantenaire	1 936 €	29,04	1965,04 €	1 965 €
	Columbarium granit décennale				
	* achat	318 €	4,77	322,77 €	323 €
	* renouvellement	118 €	1,77	119,77 €	120 €
	Cavurne décennale				
* achat	579 €	8,68	587,68 €	588 €	
* renouvellement	118 €	1,77	119,77 €	120 €	
CAVEAUX	*1 case	1 242 €	18,63	1 260,63 €	1 261 €
	*2 cases	1 553 €	23,29	1 576,29 €	1 576 €
	*3 cases	1 760 €	26,40	1 786,40 €	1 786 €
	*4 cases	2 071 €	31,06	2 102,06 €	2 102 €
	Location caveau provisoire				
	* forfait 30 jours	33 €	0,50	33,50 €	34 €
	vacation de police	20 €			20 €

FINANCES

2) Droits et concessions funéraires

Tarifs 2017

LE CONSEIL,

sur proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-1, L.2223-13, R.2223-11 et suivants,

vu la circulaire du ministère de l'intérieur n° 98-28 du 28 janvier 1993 relative à la nature et la destination des monuments, signes funéraires et caveaux se trouvant sur des sépultures abandonnées,

vu l'arrêté municipal du 2 mai 2016 portant règlement des cimetières communaux,

vu sa délibération du 17 décembre 2015 actualisant les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux au 1^{er} janvier 2016,

vu ses délibérations antérieures relatives aux cimetières, sites et concessions funéraires,

considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs des droits et concessions funéraires au 1^{er} janvier 2017,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 34 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions

ARTICLE 1 : FIXE ainsi qu'il suit les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux à compter du 1^{er} janvier 2017 :

	OBJET	TARIFS 2017
TAXES	Inhumation (<i>y compris inhumation urne au columbarium, jardin du souvenir et urne scellée sur sépulture</i>)	77 €
	Convoi	43 €
REDEVANCES	introduction de matériaux	
	* forfait caveau 1 case	60 €
	* case supplémentaire	31 €
	élimination résidus matériels d'exhumation	
	* forfait 3 objets	75 €
	* par objet supplémentaire	40 €
CONCESSIONS	décennale adulte	120 €
	décennale enfant	59 €
	Trentenaire	451 €
	Cinquantenaire	1 965 €
	Columbarium granit décennale	
	* achat	323 €
	* renouvellement	120 €
	Cavurne décennale	
	* achat	588 €
	* renouvellement	120 €
CAVEAUX	*1 case	1 261 €
	*2 cases	1 576 €
	*3 cases	1 786 €
	*4 cases	2 102 €
	Location caveau provisoire	
	* forfait 30 jours	34 €
	vacation de police	20 €

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 OCTOBRE 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 24 OCTOBRE 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 21 OCTOBRE 2016